

# VILLE D'ESSEY-LES-NANCY

## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 22 juin 2015

**OBJET :**

**Convention pour une Gestion Urbaine  
de Proximité du quartier Mouzimpré**

**Rapporteur : M. THOUVENIN  
Délibération n° 13**

**EXPOSE DES MOTIFS**

Dans le cadre d'une convention cadre pour la gestion urbaine de proximité, approuvée et signée le 15 décembre 2011 par l'ensemble des partenaires (Etat, CUGN, communes du Grand Nancy, ANRU, ACSé, SIVU Saint Michel/Jericho, Association Union et Solidarité, bailleurs sociaux, Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle), le Conseil Municipal s'est prononcé le 12 décembre 2012 pour approuver la convention relative à la gestion urbaine de proximité du quartier de Mouzimpré.

La gestion urbaine de proximité se définit comme l'ensemble des actes qui contribuent au bon fonctionnement d'un quartier. Elle concerne divers acteurs qui doivent coordonner leur action pour améliorer, en priorité, les conditions de vie des habitants.

Ses principaux enjeux sont :

- la pérennisation des investissements,
- l'amélioration de la qualité de vie des habitants,
- la capitalisation des bonnes pratiques en maintenant une haute qualité dans les services de proximité.

Cette convention complète les démarches déjà engagées au titre de la politique de la ville sur la commune pour une meilleure coordination des acteurs sur les points suivants :

1. La gestion des espaces (propreté, entretien/maintenance, adaptation)

2. Les relations aux habitants, la médiation et la gestion des conflits, des actes d'incivilité et de violence.

Or, cette convention est parvenue à son terme le 31 janvier 2014 et il convient d'envisager son renouvellement.

## **PROPOSITIONS**

Vu l'avis de la commission Sécurité, Risques Majeurs, Politique de la Ville réunie le 16 juin 2015, il est proposé aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir :

- Approuver le projet de convention joint à la présente pour une meilleure gestion urbaine de proximité du quartier Mouzimpré
- Autoriser Monsieur le Maire à signer la convention et à la soumettre aux différents partenaires signataires.

## **DELIBERATION**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité accepte les propositions ci-dessus.

**Pour Extrait**

**Le Maire,**

**Michel BREUILLE**